

Ordre des travaux

M. Rodriguez: Monsieur l'Orateur, j'invoque le même article du Règlement. A cause des sornettes qu'a racontées le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, nous nous retrouvons face à un dilemme.

J'ai un avis de motion n° 27 au *Feuilleton*. Nous ne sommes pas encore à court de travaux revêtant une importance pour le peuple canadien. La motion inscrite à mon nom demande au gouvernement d'envisager l'adoption d'une loi sur l'industrie minière destinée à protéger les mineurs. Si cela ne concerne pas le peuple canadien, je me demande alors ce qui peut le concerner. Comment le ministre des Postes (M. Blais) peut-il proposer l'ajournement de la Chambre alors que nous avons des travaux importants tels que l'avis de motion n° 27 concernant la sécurité des travailleurs? Nous pouvons très bien le débattre. Je pense que le gouvernement a lamentablement saboté le travail de la Chambre des communes au cours des trois derniers jours, et il veut maintenant ajourner la Chambre. C'est absolument honteux de sa part.

M. Baker (Grenville-Carleton): Et nous ne le laisserons pas faire.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Il a été suggéré que nous passions à l'étude de la motion n° 27. Y a-t-il accord?

M. Goodale: Monsieur l'Orateur, il semble que cette touche de cordialité qui caractérise des moments tels que celui-ci et à laquelle j'ai fait allusion plus tôt ait disparu. Je pense donc que nous devrions poursuivre nos travaux et procéder à l'appel normal des questions à débattre qui sont inscrites au *Feuilleton*. Je ne pense pas que nous ayons d'autre alternative à ce stade-ci, si ce n'est de suivre le processus normal.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Comme il n'y a pas le consentement unanime nécessaire pour passer à ladite motion n° 27, nous appellerons les motions une par une. La première est l'avis de motion n° 16 inscrite au nom du député de Scarborough-Ouest (M. Martin).

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Il n'est pas ici.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Est-on d'accord pour débattre la motion?

Des voix: D'accord.

M. Blais: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je crois savoir que, pour présenter une motion, le parrain de la motion doit être présent à la Chambre. Le député de Scarborough-Ouest (M. Martin) n'est pas ici; nous ne pouvons donc étudier la motion. Et je propose qu'elle soit biffée.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'invoque également le Règlement. Je suis prêt à proposer la motion au nom du député de Scarborough-Ouest (M. Martin) pour que nous puissions en commencer le débat. C'est tout à fait réglementaire et conforme aux règles.

M. Blais: Seulement avec le consentement de celui qui a proposé la motion.

[M. Peters.]

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion est reportée à la demande du gouvernement.

● (1610)

L'avis de motion n° 17, inscrite au nom du député de Hamilton-Ouest (M. Alexander). Y a-t-il consentement unanime pour la discussion de la motion n° 17 en l'absence de son parrain?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

(La motion n° 17 est reportée à la demande du gouvernement.)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion n° 26, inscrite au nom du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikov).

Des voix: Reportée.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): La motion est reportée à la demande du gouvernement.

* * *

LA MARINE MARCHANDE

DEMANDE DE RELANCE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 6 décembre 1976, de la motion de M. Guay (Lévis):

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de redonner vie à la Marine marchande du Canada et de mettre en application les recommandations du rapport Darling.

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Postes): Monsieur l'Orateur, j'ai le plaisir de m'occuper de cette motion, sur laquelle le débat a déjà été entamé. Je dois dire que le député de Lévis (M. Guay) porte à cette question un intérêt très sérieux. Mais comme il est de notoriété générale que ma circonscription n'est baignée par aucun des océans qui bornent notre pays, je me trouve en situation un peu désavantageuse. Je propose donc:

Que le débat sur la motion n° 3 soit maintenant ajourné.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Blais est adoptée et le débat est ajourné.)

* * *

LA FONCTION PUBLIQUE

LE GROUPE DE TRAVAIL CHARGÉ DE LA RÉVISION DE LA LOI SUR L'EMPLOI DANS LA FONCTION PUBLIQUE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le lundi 13 décembre 1976, de la motion de M. Herbert:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devait envisager l'opportunité de créer un groupe spécial de travail pour revoir la Loi sur l'emploi dans la Fonction publique et le rôle de la Commission dans la gestion du personnel et les relations employeur-employés dans la Fonction publique, et que cette révision porte également sur le rôle attribué à la Commission de la Fonction publique et ses rapports avec le secrétariat du Conseil du Trésor et la Commission des relations de travail dans la Fonction publique; et